



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-01
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE S'APPLIQUANT AU PRÉFET DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement no 2022-01 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet de la MRC de La Matapédia a été présenté à la séance ordinaire du 19 janvier 2022 et que, lors de cette même séance, l'avis de motion a été donné par la préfète voulant qu'à une séance ultérieure soit adopté ledit règlement.

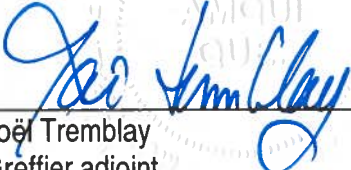
Résumé du règlement

Le projet de règlement no 2022-01 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet prévoit les valeurs applicables au préfet ainsi que les règles portant sur les conflits d'intérêt, la civilité, les avantages, la discrétion et confidentialité, l'utilisation des ressources de la MRC, le respect du processus décisionnel et l'obligation de loyauté après-mandat.

Consultation

Les personnes désireuses de consulter ledit projet de règlement peuvent le faire en se rendant en consultant le site Internet de la MRC au <https://www.mrcmatapedia.qc.ca/documentation>.

Donné à Amqui, ce 20^e jour de janvier 2022.


Joël Tremblay
Greffier adjoint